

Titre	Questionnaire sur les thèmes qui pourraient être abordés lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993
Document	Doc. préL. No 2 de mai 2025
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	S.O.
Mandat(s)	C&D Nos 42 et 77 du CAGP de 2025
Objectif	<p>Recueillir les points de vue des Membres de la HCCH et des Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 en ce qui concerne les questions qu'ils souhaiteraient voir traitées au cours de la prochaine réunion de la Commission spéciale (CS), ainsi que de fournir des informations sur son format.</p> <p>Veillez répondre à la version en ligne de ce questionnaire en cliquant sur le lien suivant.</p> <p>La présent version PDF, publiée sur le site web de la HCCH sur l'Espace Adoption, est fournie uniquement à titre de consultation.</p>
Mesures à prendre	<p>Pour décision <input type="checkbox"/></p> <p>Pour approbation <input type="checkbox"/></p> <p>Pour discussion <input type="checkbox"/></p> <p>Pour action / achèvement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour information <input type="checkbox"/></p>
Annexes	S.O.
Document(s) connexe(s)	S.O.

Table des matières

Introduction.....	2
A. Objectifs du Questionnaire.....	2
B. Instructions pour répondre au Questionnaire.....	2
I. Sujets à aborder lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993.....	3
II. Format de la réunion de la CS et des réunions en marge de celle-ci.....	7
III. Autres commentaires ou suggestions.....	9

pour consultation uniquement

Questionnaire sur les thèmes qui pourraient être abordés lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993

Introduction

A. Objectifs du Questionnaire

- 1 Lors de sa réunion de mars 2025, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) a chargé le Bureau Permanent (BP) de commencer à préparer la prochaine réunion de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique de la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (Convention Adoption de 1993)¹. Les dates exactes de cette réunion seront déterminées en fonction du programme de travail général de la HCCH et des contraintes budgétaires.
- 2 Afin d'entamer la préparation d'une future réunion, le présent questionnaire est distribué aux Membres de la HCCH ainsi qu'aux Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993. Il a pour objectif de recueillir leurs avis sur les thèmes qu'ils souhaiteraient voir inscrits à l'ordre du jour de la réunion, ainsi que de collecter des suggestions quant au format de la réunion. Les réponses reçues permettront au BP d'élaborer un projet d'ordre du jour.

B. Instructions pour répondre au Questionnaire

- 3 Le présent questionnaire s'adresse aux Autorités centrales des Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 ainsi qu'aux Organes nationaux et de liaison des Membres de la HCCH. Les Membres et les Parties contractantes sont invités à consulter les autorités compétentes, les organismes pertinents et les parties prenantes concernées dans leur État respectif pour remplir ce questionnaire. Une coordination entre les Autorités centrales, ainsi qu'avec d'autres autorités compétentes, est vivement recommandée. Pour les Parties contractantes à la Convention, il incombe en dernier ressort aux Autorités centrales de soumettre le questionnaire dûment rempli au BP. Les Membres et les Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 sont invités à n'envoyer qu'une seule réponse (coordonnée) par État.
- 4 Avant de répondre au questionnaire, il est recommandé aux Membres et aux Parties contractantes de consulter le document intitulé « **Conclusions et Recommandations des réunions précédentes de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993** » ([Doc. pré-l. No 1 de mai 2025](#)) pour avoir une vue d'ensemble des thèmes qui ont fait l'objet de discussions lors des réunions précédentes de la CS.
- 5 Les Membres et les Autorités centrales sont invités à soumettre leurs réponses au questionnaire via la version en ligne accessible en cliquant sur le [lien](#) suivant, avant le **15 juillet 2025, à 17 h (heure d'Europe centrale)**. La présente version PDF, publiée sur le site web de la HCCH (Espace Adoption), est fournie uniquement à titre de consultation.
- 6 Le BP a l'intention de publier une synthèse des réponses sur le site web de la HCCH (www.hcch.net), y compris une compilation des réponses. Veuillez donc indiquer clairement si votre réponse (ou certaines réponses à des questions spécifiques) ne doivent pas être publiées sur le site web de la HCCH.
- 7 Nous vous remercions par avance pour votre contribution à ce questionnaire, qui jouera un rôle essentiel dans la préparation de la prochaine réunion de la CS sur la Convention Adoption de 1993.

¹ C&D Nos 42 et 77 du CAGP de 2025.

Questionnaire sur les thèmes qui pourraient être abordés lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993

Pour les besoins de suivi :

Nom de l'État ou de l'unité territoriale :

Nom de la personne à contacter :

Nom de l'Autorité / du service :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Date de soumission :

I. Thèmes qui pourraient être abordés lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993

Afin d'identifier les thèmes les plus pertinents à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CS, nous vous invitons à suivre les étapes ci-dessous :

1. Veuillez commencer par évaluer les **thèmes spécifiques** (numérotés de 1 à 30 dans le tableau ci-dessous) en les classant selon leur degré d'importance pour la prochaine réunion de la CS :
 - 1 – pas pertinent
 - 2 – priorité faible
 - 3 – priorité moyenne (à aborder si le temps le permet)
 - 4 – priorité élevée (important)
 - 5 – priorité très élevée (indispensable)[Veuillez sélectionner au maximum cinq thèmes parmi les niveaux de priorité 3 à 5.]
2. Veuillez sélectionner jusqu'à cinq **thèmes généraux** (lettres A à I dans le tableau ci-dessous) que vous considérez comme **les plus prioritaires (niveau 5)** pour la prochaine réunion de la CS.

Veuillez noter ce qui suit :

- En principe, la réunion de la CS durera trois jours et demi (sous réserve des implications budgétaires) et, étant donné qu'il y a plus de 100 Parties contractantes, le nombre de thèmes pouvant être abordés au cours de la réunion sera limité.
- La notation **ne** doit **pas** refléter l'importance d'un thème spécifique en général, mais la **pertinence de sa discussion dans le cadre spécifique de la prochaine réunion de la CS**.
- Des commentaires écrits peuvent être ajoutés pour préciser les aspects particuliers d'un thème à aborder ou pour justifier sa priorité pour votre État.
- La sélection finale des thèmes à aborder lors de la réunion de la CS sera principalement fondée sur les réponses concernant les thèmes spécifiques (para. 1 ci-dessus), tandis que les réponses concernant les thèmes généraux (para. 2 ci-dessus) serviront à éclairer cette sélection.

No.	Intérêt pour aborder des thèmes SPÉCIFIQUES liés à la protection des enfants et l'adoption lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993	Niveau de priorité				
		1	2	3	4	5
		1 – pas pertinent 2 – priorité faible 3 – priorité moyenne 4 – priorité élevée 5 – priorité très élevée				
A.	Paysage actuel de l'adoption internationale					
1.	Contexte historique et évolution du fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Évolutions récentes de l'adoption internationale (par ex., nombre d'adoptions internationales, recherches sur les pratiques en matière d'adoption internationale, impact de la suspension des adoptions internationales). <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Défis actuels et pratiques prometteurs dans le cadre de l'application de la Convention Adoption de 1993 <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.	Principe de subsidiarité (art. 4 de la Convention Adoption de 1993)					
4.	Stratégies et procédures récentes et nouvelles pour mettre en œuvre le principe de subsidiarité et garantir une prise de décision opportune à cet égard <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C.	Adoptabilité					
5.	Prise en compte des conditions d'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse et culturelle (art. 16(1)(b)) <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Adoptabilité d'enfants dont les parents d'origine ont perdu la responsabilité parentale mais qui s'opposent néanmoins à l'adoption <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D.	Enfants ayant besoin d'une adoption internationale					
7.	Profil des enfants ayant besoin d'être adoptés, catégorisation et réglementation des besoins spéciaux <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Stratégies visant à faire en sorte que l'adoption internationale, en tant que mesure de protection des enfants, réponde aux besoins actuels des enfants <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

E.	Coopération entre les États et au niveau interne : stratégies et voies à suivre					
9.	Échanges entre États et au niveau interne afin d'améliorer la connaissance de la Convention et voies à suivre (par ex., cours, formations, partage de pratiques prometteuses et de connaissances) <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
F.	Situations spécifiques d'adoptions internationales					
10.	Adoptions finalisées dans l'État d'accueil et non dans l'État d'origine <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
11.	Adoptions réalisées uniquement par l'intermédiaire des Autorités centrales (sans l'intervention d'organismes agréés en matière d'adoption) <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
12.	Adoptions entre États qui ne disposent pas de mécanisme de coopération préétabli (par ex., l'État A et l'État B n'ont jamais traités d'adoptions internationales entre eux auparavant et commencent maintenant à traiter certaines adoptions sans avoir préalablement établi de programme de travail) <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
13.	Adoptions par de « nouveaux » États d'accueil (qui n'étaient pas auparavant des États d'accueil) <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
14.	Adoption par des personnes résidant temporairement dans un État d'origine ou dans un État d'accueil (par ex., travailleurs expatriés, diplomates et personnel militaire) <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
15.	Adoptions d'enfants déjà pris en charge (placement informel) par des futurs parents adoptifs (FPA) : questions relatives à l'adoptabilité, à la qualification et à l'aptitude des FPA à adopter et au processus d'apparement	<input type="checkbox"/>				
16.	Inversion du flux des dossiers, c'est-à-dire lorsqu'un État d'origine demande à un État d'accueil d'identifier des FPA capables de s'occuper d'un enfant ayant besoin d'être adopté, au lieu que l'apparement soit effectué uniquement dans l'État d'origine. <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
G.	Aspects financiers de l'adoption internationale					
17.	Outils élaborés par le Groupe de travail sur les aspects financiers de l'adoption internationale (Note révisée sur les aspects financiers de l'adoption internationale ; Tableau révisé sur les coûts ; Feuille de route sur la coopération entre les États en vue de séparer les contributions, les dons et les projets de coopération de l'adoption internationale ; Répertoire d'études et	<input type="checkbox"/>				

	autres sources ; Fiche 3 révisée, « Gains matériels indus » de la Boîte à outils visant à prévenir et les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier. <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>					
18.	Dépenses engagées pour la prise en charge de l'enfant <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
19.	Coopération bilatérale entre États concernant les aspects financiers <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
H.	Questions postérieures à l'adoption					
20.	Pratiques relatives à la mise en œuvre des services post-adoption (art. 9(c)), en particulier pour favoriser l'intégration de l'enfant dans la famille adoptive <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
21.	Pratiques relatives à la collecte et à la conservation des informations sur l'origine de l'enfant (art. 9(a)), en particulier l'utilisation de bases de données ADN <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
22.	Pratiques relatives à l'accès aux informations sur l'origine de l'enfant (art. 30) (par ex., recours à la technologie relative à l'ADN, demandes de recherche des origines liées à des adoptions illégales et / ou à des adoptions assorties de pratiques illicites) <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
23.	Rupture et échec de l'adoption <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
24.	Ateliers virtuels dirigés par les États sur les questions postérieures à l'adoption <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
I.	Adoption intrafamiliale					
25.	Adoption par des membres de la famille et par un beau-parent <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
26.	Recours à l'adoption intrafamiliale pour contourner la législation en matière d'immigration <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
27.	Pratiques visant à adapter les procédures liées à l'adoption intrafamiliale <i>Commentaires (le cas échéant) :</i>	<input type="checkbox"/>				
J.	Autres thèmes					

	Autre :	<input type="checkbox"/>				
	Autre :	<input type="checkbox"/>				
	Autre :	<input type="checkbox"/>				

No	Intérêt pour aborder des thèmes GÉNÉRAUX liés à la protection des enfants et l'adoption lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993	Niveau de priorité				
		1	2	3	4	5
		1 - pas pertinent	2 - priorité faible	3 - priorité moyenne	4 - priorité élevée	5 - priorité très élevée
A.	Paysage actuel de l'adoption internationale	<input type="checkbox"/>				
B.	Principe de subsidiarité (art. 4 de la Convention Adoption de 1993)	<input type="checkbox"/>				
C.	Adoptabilité	<input type="checkbox"/>				
D.	Enfants ayant besoin d'une adoption internationale	<input type="checkbox"/>				
E.	Coopération entre les États et au niveau interne : stratégies et voies à suivre	<input type="checkbox"/>				
F.	Situations spécifiques d'adoptions internationales	<input type="checkbox"/>				
G.	Aspects financiers de l'adoption internationale	<input type="checkbox"/>				
H.	Questions postérieures à l'adoption	<input type="checkbox"/>				
I.	Adoption intrafamiliale	<input type="checkbox"/>				
J.	Autres sujets : veuillez préciser :	<input type="checkbox"/>				

II. Format de la réunion de la CS et des réunions parallèles

28. Selon vous, serait-il pertinent d'organiser des **tables rondes** sur des thèmes spécifiques au cours de la réunion de la CS (avec des présentations des Autorités centrales, des autorités compétentes, d'experts ou de personnes ayant vécu une adoption internationale)?

- Oui
 Oui, uniquement le premier jour de la réunion
 Oui, uniquement sur des thèmes spécifiques
 Oui, uniquement pour le premier jour de la réunion et sur des thèmes spécifiques
 Non
 S.O.

Veuillez préciser les thèmes qui, selon vous, devraient être abordés lors d'une table ronde :

Écrivez ici vos commentaires :

29. Seriez-vous favorable à l'organisation de **sessions de travail en groupes restreints** sur des thèmes spécifiques au cours de la réunion de la CS ?

- Oui
- Oui, uniquement pour le premier jour de la réunion
- Oui, uniquement sur des thèmes spécifiques
- Oui, uniquement pour le premier jour de la réunion et sur des thèmes spécifiques
- Non
- S.O.

Veuillez préciser les thèmes qui, selon vous, devraient être abordés lors des sessions de travail en groupes restreints :

Écrivez ici vos commentaires :

30. **Journée de formation sur la Convention Adoptée de 1993** (principalement destinée aux nouvelles Parties contractantes et aux États souhaitant devenir Parties et qui cherchent à mieux comprendre la Convention Adoptée de 1993) : veuillez indiquer si vous seriez intéressé(e) par cette journée de formation qui pourrait se tenir le week-end précédant la réunion et / ou en ligne quelques mois avant. La date, le lieu et le format seront confirmés ultérieurement, en fonction de l'intérêt manifesté et du budget et des ressources disponibles.

- Oui
- Non
- S.O

Écrivez ici vos commentaires :

31. **Séance d'information sur la réunion de la CS** : le BP organisera une séance d'information en ligne pour tous les participants (en particulier celles et ceux qui n'ont jamais assisté à une réunion de CS) en amont de la réunion. Veuillez indiquer si vous souhaitez y participer :

- Oui
- Non

Écrivez ici vos commentaires :

32. **Réunions informelles bilatérales ou multilatérales entre les représentants des Autorités centrales participant à la réunion de la CS** : si un intérêt suffisant est manifesté, le BP pourrait faciliter

l'organisation de réunions informelles dans ses locaux entre les représentants des Autorités centrales avant le début de la réunion de la CS. Veuillez indiquer si vous souhaitez y participer :

- Oui
- Non, les Autorités centrales intéressées peuvent organiser elles-mêmes ces réunions
- S.O

Écrivez ici vos commentaires :

33. Veuillez fournir **toute suggestion supplémentaire** concernant le format de la prochaine réunion de la CS et ou des évènements parallèles.

III. Autres commentaires ou suggestions

34. Veuillez fournir tout commentaire ou suggestion qui pourrait aider le BP à préparer la réunion de la CS.

35. Le BP a l'intention de publier une synthèse des réponses sur le site web de la HCCH (www.hcch.net), y compris une compilation des réponses. Veuillez indiquer ci-dessous si vous acceptez que vos réponses soient publiées sur le site web de la HCCH (si vous ne répondez pas à cette question, nous considérerons que vous acceptez que vos réponses soient publiées sur le site web de la HCCH) :

- Oui, nous sommes d'accord pour que nos réponses soient publiées sur le site web de la HCCH
- Non, nous ne sommes pas d'accord pour que nos réponses soient publiées sur le site web de la HCCH
- Oui, nous sommes d'accord pour que nos réponses soient publiées sur le site web de la HCCH, mais avec quelques exceptions

Veuillez préciser les réponses que vous **ne** souhaitez **pas** voir publiées sur le site web de la HCCH :

Nous vous remercions de votre contribution.